



# INFORMATION DES PARENTS D'ÉLÈVES DE 3<sup>ÈME</sup> : NOUVEAU LYCÉE

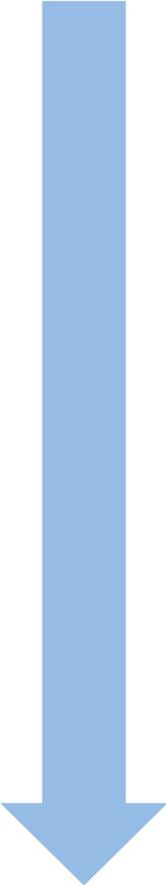
POUR L'ÉCOLE  
DE LA CONFIANCE

- Voie professionnelle
- Voie générale et technologique

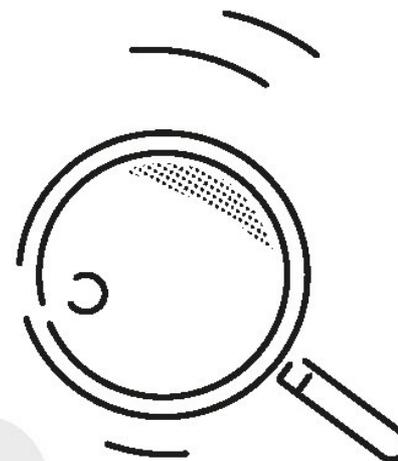


Rentrée 2019

# LES ÉTAPES D'ORIENTATION EN 3<sup>ÈME</sup>

- 
- **De janvier à février**, les élèves et leur famille formulent leurs vœux provisoires sur la fiche de dialogue :
    - Seconde générale et technologique ;
    - Seconde professionnelle (sous statut scolaire ou en apprentissage) ;
    - 1<sup>ère</sup> année de CAP (sous statut scolaire ou en apprentissage).
  - **Au conseil de classe du 1<sup>er</sup> semestre**, un avis provisoire d'orientation est donné ; il est transmis sur la fiche de dialogue.
  - **D'avril à mai**, les élèves et leur famille inscrivent leurs vœux définitifs sur la fiche de dialogue.
  - **Au conseil de classe du 2<sup>ème</sup> semestre**, une proposition d'orientation est faite par l'équipe pédagogique :
    - Elle est validée si elle correspond au vœu de l'élève ;
    - Un entretien est organisé entre la famille et le chef d'établissement si elle diffère du vœu de l'élève.
  - **De juin à début juillet**, les élèves reçoivent leur notification d'affectation et s'inscrivent dans leur futur établissement.

# LE NOUVEAU LYCÉE, C'EST QUOI ?



**2<sup>DE</sup>**

En classe  
de seconde,  
**consolidation des  
apprentissages  
fondamentaux**

**+ progressif  
de la seconde  
à la terminale**

**+ d'accompagnement**

**+ de personnalisation  
des parcours**

**+ d'approfondissement  
dans les programmes**

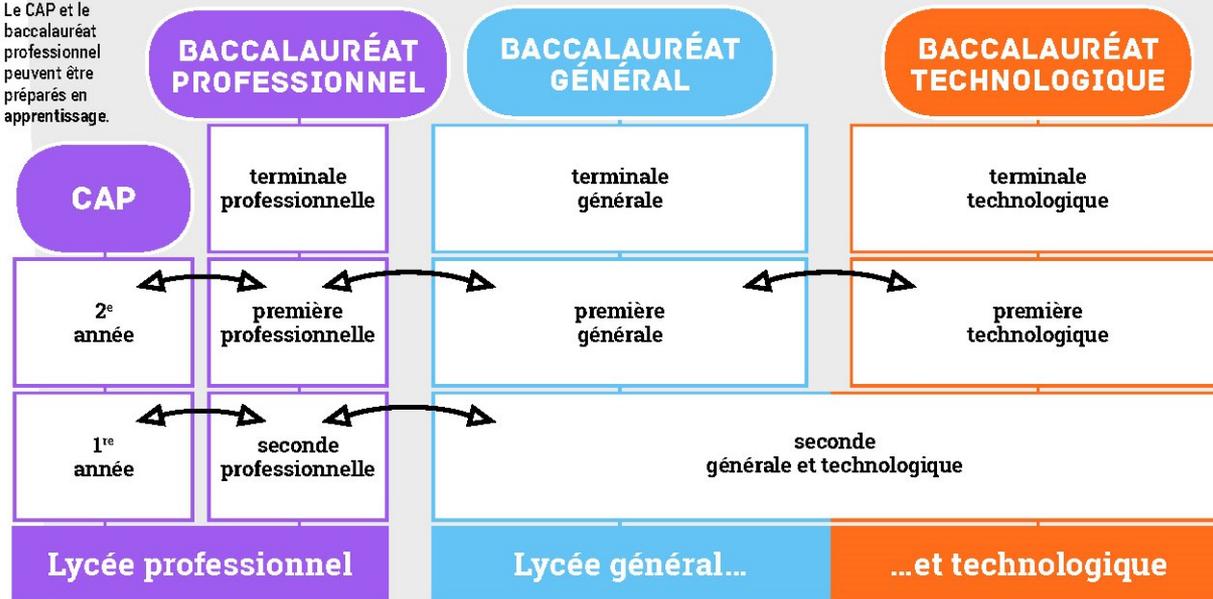
**BAC**

Un baccalauréat  
**+ progressif  
et + juste**

**+ de réussite  
dans la poursuite  
d'études  
ou l'insertion  
professionnelle**

# LA SCOLARITÉ AU LYCÉE

Le CAP et le baccalauréat professionnel peuvent être préparés en apprentissage.



**APRÈS LA CLASSE DE TROISIÈME**

Des passerelles entre les différentes voies sont possibles.

# LA VOIE PROFESSIONNELLE

# LA VOIE PROFESSIONNELLE POUR SE FORMER AUX MÉTIERS DE DEMAIN

- La voie professionnelle permet aux élèves de suivre des enseignements concrets pour apprendre un métier rapidement.
- Deux diplômes professionnels peuvent être préparés :
  - Le CAP, en 2 ans, pour une insertion immédiate dans l'emploi ou une poursuite d'études;
  - Le baccalauréat professionnel, en 3 ans, pour s'insérer dans l'emploi ou poursuivre des études supérieures.
- La formation peut être suivie :
  - Sous statut scolaire dans un lycée, avec des périodes de stage en entreprise chaque année ;
  - En apprentissage dans un lycée ou dans un CFA, avec un contrat de travail auprès d'un employeur.

# LA VOIE PROFESSIONNELLE UNE VOIE AMBITIEUSE

[Voir le clip – 30s](#)

# LA TRANSFORMATION DE LA VOIE PROFESSIONNELLE

Le lycée professionnel se transforme pour préparer les élèves aux métiers d'avenir et leur transmettre des savoir-faire d'excellence.

## De nouvelles manières d'apprendre

- Des enseignements généraux plus concrets en lien avec les métiers, où des professeurs d'enseignements généraux et professionnels animent ensemble les séances de travail ;
- Un chef-d'œuvre à réaliser et à présenter à l'examen (BAC ou CAP), témoin des compétences acquises par les élèves au cours de leur cursus ;

# LA TRANSFORMATION DE LA VOIE PROFESSIONNELLE

## Des parcours plus personnalisés

- Des parcours plus progressifs grâce à des classes de seconde par familles de métiers : les élèves choisissent un secteur d'activité en fin de 3<sup>ème</sup>, puis choisissent leur spécialité de baccalauréat à la fin de la 2<sup>de</sup>, avec une meilleure connaissance des métiers ;
- Plus d'accompagnement : 100 heures par an pour consolider les apprentissages, se renforcer en français et mathématiques, et construire son projet d'avenir ;
- Des passerelles entre l'apprentissage et le statut scolaire pour construire un cursus au plus près des besoins de l'élève.

# LA TRANSFORMATION DE LA VOIE PROFESSIONNELLE

## Des campus nouvelle génération

- De véritables lieux de vie, de formation et d'innovation, regroupant des équipements culturels et sportifs, des lycées professionnels, des centres de recherches, des entreprises...
- Ils permettent aux élèves de se familiariser avec les entreprises et de découvrir de nouvelles opportunités
- Ils sont spécialisés dans des secteurs de pointe comme :
  - Aéronautique et spatial
  - Biotechnologies
  - Numérique
  - Services à la personne
  - Transports maritimes

# LA VOIE GÉNÉRALE ET TECHNOLOGIQUE

# LA SECONDE GÉNÉRALE ET TECHNOLOGIQUE

Au lycée général et technologique,  
la classe de seconde est commune à tous les élèves.

## Ils suivent des cours communs

- Français
- Histoire – géographie
- Langue vivante A et langue vivante B
- Sciences économiques et sociales
- Mathématiques
- Physique – chimie
- Sciences de la vie et de la Terre
- Education physique et sportive
- Enseignement moral et civique
- Sciences numériques et technologie

## Ils bénéficient d'un accompagnement

- Un test de positionnement en début d'année pour connaître ses acquis et ses besoins en français et en mathématiques
- Un accompagnement personnalisé en fonction des besoins de l'élève
- Du temps consacré à l'orientation

Au cours de l'année de seconde, chaque élève réfléchit à la suite de son parcours vers la voie technologique ou la voie générale.

# LA VOIE TECHNOLOGIQUE

## EN 1<sup>RE</sup> ET TERMINALE

### Tous les élèves suivent des enseignements communs :

- Français / Philosophie
- Histoire – géographie
- Enseignement moral et civique
- Langue vivante A et langue vivante B
- Education physique et sportive
- Mathématiques

**Chaque série permet d'approfondir des enseignements de spécialité concrets et pratiques pour bien préparer aux études supérieures.**

Les sites et documents de l'ONISEP donnent la carte des séries proposées dans les établissements

### Les élèves suivent des enseignements de spécialité de la série choisie :

- ST2S : Sciences et technologies de la santé et du social
- STL : Sciences et technologies de laboratoire
- STD2A : Sciences et technologies du design et des arts appliqués
- STI2D : Sciences et technologies de l'industrie et du développement durable
- STMG : Sciences et technologies du management et de la gestion
- STHR : Sciences et technologies de l'hôtellerie et de la restauration
- TMD : Techniques de la musique et de la danse
- STAV : Sciences et technologies de l'agronomie et du vivant (dans les lycées agricoles uniquement)

# LA VOIE GÉNÉRALE

## EN 1<sup>RE</sup> ET TERMINALE

### Tous les élèves suivent des enseignements communs :

- Français / Philosophie
- Histoire – géographie
- Enseignement moral et civique
- Langue vivante A et langue vivante B
- Education physique et sportive
- Enseignement scientifique

**Les enseignements de spécialité permettent d'approfondir ce qui motive et qui prépare à l'enseignement supérieur.**

Les sites et documents de l'ONISEP donnent la carte des enseignements de spécialité proposés dans les établissements

### Les élèves suivent des enseignements de spécialité

- Arts
- Humanités, littérature et philosophie
- Littérature et langues et cultures de l'Antiquité
- Langues, littératures et cultures étrangères et régionales
- Histoire-géographie, géopolitique et sciences politiques
- Sciences économiques et sociales
- Mathématiques
- Physique-chimie
- Sciences de la vie et de la Terre
- Numérique et sciences informatiques
- Sciences de l'ingénieur
- Biologie-écologie (lycées agricoles)

# POUR PLUS D'INFORMATION SUR L'ORIENTATION :

- Sur le lycée :

[quandjepasselebac.education.fr](http://quandjepasselebac.education.fr)

- Sur la seconde générale et technologique :

[secondes2018-2019.fr](http://secondes2018-2019.fr)

- Sur la voie professionnelle :

[onisep.fr/voie-pro](http://onisep.fr/voie-pro)